

CANTON DU VALAIS
ARRONDISSEMENT V

COMMUNE DE SIERRE

4

CADASTRE FORESTIER

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 al.2 de la loi fédérale sur les forêts

Légende:

Forêt:

Constatation définitive de la forêt, concernant uniquement les zones de construction et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Plan de zone:

Périmètre de la zone à bâtir

Homologué par le Conseil d'Etat

en séance du 6 DEC 2006

Droit de veto: P.

L'avis: Le canton d'Etat

Le géomètre:

L'ing. forestier:

L'inspecteur d'arrond. V du service des forêts et du paysage:

La Commune:

Sierre, le 26.08.06

Venthône, le 28.08.06

Bramois, le 29.08.06

Sierre, le 30.08.06

RAYMOND RUDAZ

CHRISTOP FREI

DARNON

3973 VENTHÔNE

Plan cadastral 13

1178

Plan cadastral mis à jour 01 avril 2006

Vers. DATE DESSIN CONTROLE

Etabli. 19.04.06 PG

a

Modif.

Fichier : 1178d007.dwg

Format : 1,05m2

